

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal Séance du 8 Octobre 2020**

**DATE DE CONVOCATION** : 30 Septembre 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : - En exercice : 11 - Présents : 10  
- Votants : 10 - Absents : 1

L'an deux mil vingt, le huit Octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 Septembre 2020 conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Membres présents** : GAUTIER Bruno, DECHAMP Jean – Luc, COURTIER Michel, LADET André, GUITTON Sophie, MORLET Laura, DHAUSSY Michael, CAUMES Lydie, MEUNIER Angélique, REGNIER Guy.

**Absents excusés** : FROGNEUX Philippe

**Secrétaire de séance** : MORLET Laura

**Objet de la délibération : Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte AGEDI**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient, compte-tenu que la Collectivité est membre du Syndicat Mixte AGE.DI de désigner un Délégué de la Commune pour siéger au sein du Syndicat Mixte.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral DFEAD - 3B-98 n° 3 du 22 janvier 1998 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne, autorisant la création du syndicat mixte dénommé « Agence de gestion et de développement informatique ( AGEDI),

**VU** l'arrêté préfectoral N° DFEAD-3B-2003 n° 120 du 14 novembre 2003 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne autorisant l'adhésion de collectivités locales et établissements public au syndicat mixte dénommé : « Agence de Gestion et de développement informatique (AGEDI),

**VU** les statuts de l'Agence de Gestion et de développement informatique (AGEDI) approuvés par le conseil municipal du 5 mars 2020,

**CONSIDÉRANT** que l'article 14 des statuts stipule que chaque renouvellement général des assemblées délibérantes des membres adhérents donnera lieu au renouvellement des délégués concernés du Comité Syndical et du Bureau.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGE.DI

Il est procédé, au scrutin secret à l'élection d'un délégué.

**EST ÉLU** à l'unanimité des membres présents ou représentés par 10 voix POUR Monsieur Jean-Luc DECHAMP.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Ocquerre, le 12 Octobre 2020

Le Maire,  
**Bruno GAUTIER**

